

**COMMUNE de GRANDFRESNOY**  
**COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du Vendredi 17 février 2017**

*Le dix-sept février deux mille dix-sept les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.*

*Ils ont :*

- décidé de rétablir la répartition du prix de vente des concessions au cimetière communal comme suit 1/3 pour la commune et 2/3 pour le CCAS ;
- accepté l'incorporation des biens sans maître (F n°456, G n°387, G n° 388, G n°391, G n°432, G n°789, ZN n°53, H n°561, H n°914, H n°915 et ZD n°29) dans le domaine communal ;
- approuvé la modification du dossier de réalisation de la troisième tranche de la ZAC du Clos Housard ;
- autorisé le reclassement des agents territoriaux de la commune, supprimé les postes ouverts aux grades antérieurs et créé les postes pour les agents bénéficiant d'un nouveau grade au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- délibéré sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- acquiescé la vente des parcelles enclavées dans les propriétés de la famille DELAYEN/ALLART (F n°598, F n°521, F n°522, F n°513, F n°529, F n°531, F n°533) ;
- accordé le devis pour l'animation musicale du repas des anciens.

**Le Maire, Ivan WASYLYZYN**

